ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Alpes-Maritimes

caf·fr

Financements locaux

Toute demande de financement doit être étudiée avec votre référent de territoire

Caf

Partenaire

Je bénéficie ou souhaite bénéficier d'une subvention locale de **fonctionnement** ou d'**investissement**

	Déc. 24	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Je dépose ma demande de subvention 2025													
Je transmets les pièces justificatives éventuellement manquantes													
Si j'ai bénéficié d'une subvention en 2024, je transmets les données réelles et le bilan													
La Caf régularise mes droits 2024 si nécessaire, sous réserve de la transmission des données réelles													
La commission d'action sociale de la Caf étudie les demandes de subvention 2025 dans la limite des enveloppes budgétaires. Je reçois une notification d'accord ou de refus.					Fonctionnement		Investissement						
Si ma demande est accordée et qu'elle est supérieure à 23 000 €, la Caf m'envoie une convention					Fonctionnement		Investissement						
Je retourne ma convention signée avec les pièces justificatives nécessaires													
La Caf me verse un acompte (subvention de fonctionnement)						Fonctionnement							
Je transmets les justificatifs attestant de la réalisation de l'investissement													
La Caf me verse la subvention d'investissement à réception des pièces justificatives (arrêt des paiements au 15/12) Pour une subvention d'investissement inférieure ou égale à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+3. Pour une subvention d'investissement supérieure à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+5. N correspond à l'année de décision de l'aide financière accordée.													